



1^{ère} L'imprimerie BBG est la
en région PACA a s'être vue décerner
la marque IMPRIM'VERT[®]

En nous confiant la réalisation de vos imprimés et sans augmenter vos charges, vous avez la garantie que :

- vos exigences environnementales seront respectées.
- vous contribuerez à la préservation de l'environnement par *un achat responsable à prix égal*.
- vous valoriserez votre engagement environnemental, auprès de vos clients* et de vos partenaires.

N'hésitez pas à nous solliciter et en parler à vos relations si vous souhaitez nous soutenir dans notre démarche.

Merci

*Tous les documents commerciaux imprimés par nos soins seront signés avec la marque IMPRIM'VERT (sauf avis contraire).

Directeur technique

Directeur commercial



NF EN ISO 9001 Ed. 2000
depuis 1999



La marque IMPRIM'VERT® signifie que notre entreprise :



- fait collecter et traiter les déchets dangereux qu'elle produit par des prestataires agréés.
- a aménagé les zones de stockage de ces produits dangereux pour éviter les risques de pollution accidentelle.
- s'engage à ne plus utiliser de produits toxiques dans le cadre de ses activités offset.

En effet, la production de supports imprimés nécessite l'utilisation de produits qui, s'ils ne sont gérés correctement, peuvent porter atteinte à l'environnement (risque d'impacts sur l'eau, le sol ou l'air) ou nuire à la santé et la sécurité de notre équipe de production.



3 critères respectés par l'imprimerie BBG



1 - L'élimination conforme de tous les déchets dangereux :

- fixateurs et révélateurs des plaques et des films (1),
- solvants de nettoyage (2),
- solutions de mouillage usées (3),
- chiffons d'essuyage (4),
- boîtes d'encre vides (5),
- cartouches d'encre et les toners (6),
- divers liquides et pâteux (encres, huiles..) (7)



2 - Le stockage sur des bacs de rétention de tous les liquides et produits dangereux reçus et utilisés dans l'attente de leurs collectes (8).



3 - L'abandon des produits "toxiques".

Nous allons au delà de la marque IMPRIM'VERT en procédant à la collecte de nos déchets banals (emballages⁽⁹⁾, papier⁽¹⁰⁾, carton⁽¹¹⁾, plaques offset ⁽¹²⁾...), par des prestataires agréés dans la filière de recyclage des déchets.

